

Bon No: 003304923	1ere Gachée: 09:13 (1) Quantité: 8.00 m3	Date: 17/10/2025 référence commande(2):	reap151025090748	Zone: TRANSPORT TOI
client: 412700 chantier: 270470	CLIENTS AU COMPTANT NON A Vincent			Véhicule: M02 8x4 DUVERGER DUVERGER DUVERGER
ARRIVEE CHANTIER DECHARGEMENT DEPART RETOUR ATTENTE convenue réelle debut fin chantier centrale				température: vitesse du vent: validité:
09:11 00:00				CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures
code Béton	désignation(6)(8)	certification	classe d'exposition(3)	Classe Chlorure
RJB253A300	BPS		XF2	CL 0,40
ciment(type et classe)		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5)	Résistance caractéristique(4)
CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N			0	C25/30
appellation commerciale C25/30 XF2 S3 Dm20 CEM2 300				
Propriétés particulières spécifiées				
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP		F.SYNTHETIQUES PRE 5480/4700 EA ISOSPHERE 5140		NOM: signature du client:
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:				
signature:				

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1